

REF: AT/DOT/SDT/ **232** /2025.

LAGHOUE LE : 03/06/2025

**A: Monsieur Le Gérant de l'entreprise
ETB TALEB DJAMEL
Adresse: CITE 08 MAI 1945-ASSAFIA-LAGHOUE**

OBJET : Mise en demeure N° 01.

ODS N° : 74RA /2025.

Contrat N° : 20/2025 DU 10/03/2025

Projet : TRAVAUX DE RACORDEMENT DES CLIENTS – CMP LAGHOUE

Nous faisons suite à la signalisation du centre CMP Laghouat en date du 03/06/2025 relative à l'absence prolongée de votre entreprise sur le chantier susmentionné, et ce, malgré plusieurs tentatives de relance restées sans réponse satisfaisante.

Par la présente, nous vous mettons en demeure de reprendre les travaux sans délai et de respecter vos engagements contractuels dans un délai maximum de 08 jours à compter de la réception de cette mise en demeure.

À défaut, nous serons dans l'obligation d'appliquer les mesures prévues par la réglementation en vigueur.



Le Directeur



Directeur opérationnel des
télécommunications de Laghouat

ALLIA Nabli